

Energie et environnement

Réponse à une consultation 17.10.2024

Modification de la loi sur les installations électriques (accélération des réseaux électriques)

La Suisse doit au moins doubler sa production électrique d'ici à 2050. Au-delà d'un développement rapide des énergies renouvelables, il faut accélérer le développement de l'infrastructure de réseau. C'est pourquoi nous saluons le présent projet d'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques. Cette révision se concentre principalement sur le développement du réseau de transport. L'accélération de l'adaptation du réseau doit toutefois prendre en compte tous ses niveaux (y compris le réseau de distribution); sinon, nous courons le risque que l'électricité issue des énergies renouvelables ne puisse pas être distribuée. À noter qu'une accélération efficace passe aussi par une décharge ciblée des autorités. Enfin, les installations de production et l'infrastructure de réseau (lignes et stations de transformation) devraient être placées sur un pied d'égalité.